



**MEMO A DESTINATION DES AGENTS  
(ENSEIGNANTS 2D, CPE, PSyEN)**

**AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE POUR MOTIF SYNDICAL**

**Quel est le cadre légal ?**

- Décret n°84-474 du 15 juin 1984
- Loi 84-16 du 11/01/1984
- article L. 215-1 du code général de la fonction publique
- Décret n°2012-224 du 16 février 2012
- Décret n°2013-451 du 31 mai 2013
- Circulaire ministérielle n°SE1 2014-2 du 03 juillet 2014

**Comment faire une demande d'ASA ?**

- Demande à formuler sur Colibris / ASA syndicale
- mon supérieur Hiérarchique en est informé et appose son visa (via Colibris)
- La décision académique me sera transmise par courriel (avec formulaire d'autorisation en PJ);

**Quels sont mes droits et obligations ?**

Type d'ASA	Droits de l'agent	Justificatif à fournir
Congrès ou Réunion syndicale (art. 13)	10 j/an syndicats non élus niveau national 20j/an syndicats élus au niveau national	Demande saisie sur Colibris + présentation de la convocation à mon supérieur hiérarchique
Formation syndicale (art. L215-1)	12 j/an	Demande saisie sur Colibris
Réunion des instances dialogue social (art. 15)	Pas de quota	Pas de procédure dans Colibris : La convocation vaut ordre de mission – démarche interne établissement
Crédit de temps syndical (art. 16)	Décharge d'activité Par 1/2 j ou crédit d'heure	Pas de procédure dans Colibris – Démarche interne établissement

➤ Je saisie ma demande dans les délais impartis

➤ La non présence à une instance syndicale fera l'objet d'une annulation par le DPE uniquement sur présentation d'une attestation de non présence effectuée soit par le supérieur hiérarchique soit par mon organisation syndicale. L'attestation sera transmise sur l'adresse dédiée : [dpe-asasyndicale@ac-lille.fr](mailto:dpe-asasyndicale@ac-lille.fr)

Pour toute question : [dpe-asasyndicale@ac-lille.fr](mailto:dpe-asasyndicale@ac-lille.fr) en indiquant en objet ASA SYNDICALE / NOM PRENOM

Je dépose ma demande en cliquant ici :

